



OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL

SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY



CENTRE NATIONAL DE
SURVEILLANCE
ECOLOGIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE

**APPORT DU DISPOSITIF NATIONAL DE
SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE (DNSE)
EN MATIERE D'INFORMATION POUR LA MISE EN
ŒUVRE DES AME**

NIAMEY DECEMBRE 2008

Table des matières

Acronymes.....	4
Introduction.....	5
I- Analyse des relations entre la politique nationale de développement et les AME.....	5
1.1- La prise en compte de l'environnement dans les stratégies de développement..	6
1.1.1- La stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)	6
1.1.2- La stratégie de Développement Rural (SDR)	7
1.1.3- Le Plan National de l'Environnement pour un développement Durable (PNEDD)	8
1.2- Les cadres stratégiques nationaux des AME.....	9
1.2.1- Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles	9
1.2.2- Le Programme Variabilité et changement climatiques	10
1.2.3- Le Programme de Gestion de la Diversité Biologique.....	11
1.3- Le cadre institutionnel et organisationnel d'articulation entre les AME et la politique de développement	11
1.3.1- Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable	11
1.3.2- Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification ..	12
1.3.3- Le Secrétariat Permanent de la SRP	12
1.3.4- Le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Développement Rural (SE/SDR)	12
1.3.5- Les autres structures.....	12
II- Analyse des besoins en informations des AME pour servir le développement.....	12
2.1- Les besoins informationnels de la Convention sur la biodiversité 'CDB)	13
2.2- Les besoins informationnels de la Convention sur les Changements Climatiques	13
2.3- Les besoins informationnels de la Convention sur la lutte contre la désertification.....	14
2.4- Analyse comparée de la production d'indicateurs environnementaux par les institutions nationales.....	15
2.4.1- Les indicateurs utilisables par la Convention sur la Diversité Biologique ..	15
2.4.2. Convention Lutte Contre la Désertification (CCD)	21
2.4.3 Convention changements climatiques.....	24
2.5- Analyse de l'utilisation des indicateurs nationaux pour la mise en œuvre des AME	25
2.5.1- Evaluation des contenus des rapports nationaux.....	25
2.5.2- Place des indicateurs dans les rapports au COP, l'« Etat de l'Environnement » et le plan national de développement	25
2.5.2.1- Utilisation des indicateurs de la Diversité Biologique dans les rapports nationaux.....	26
2.5.2.2 Convention Lutte Contre la Désertification (CCD)	34
2.5.2.3 Convention changements climatiques	38

2.6- Constats sur les besoins et les contraintes d'ordre technique et institutionnel	40
III- evaluation du potentiel de production d'information du DNSE pour les AME.....	36
3.1- Le Réseau d'observatoires et de suivi environnemental à long terme (ROSELT).....	41
3.1.1- Objectif et rôle de ROSELT Niger	41
3.1.2- Production d'indicateurs par le DNSE	42
3.2- Les informations fournies par les institutions partenaires du DNSE	45
IV- stratégie d'appui du DNSE a la mise en œuvre du AME.....	42
4.1- justification et approche	48
4.2- Les principes de base	49
4.3- Mécanisme d'appui à la mise en œuvre des AME en matière d'information ..	49
4.3.1- Organisation et fonctionnement du réseau	49
4.3.2- L'unité de coordination des rapports nationaux.....	50
V- Conclusion.....	45
ANNEXES	52
ANNEXE I : Indicateurs produits par ROSELT Niger.....	53
ANNEXE 2 : Informations fournies par les partenaires du DNSE	61

ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACMAD	Centre Africain de la Météorologie Appliquée au Développement
AME	Accords Multilatéraux Environnementaux
BEEEI	Bureau d'Evaluation Environnementale et d'Etudes d'Impact
CBD	Convention sur la Bio Diversité
CCC	Convention sur les Changements Climatiques
CCD	Convention de lutte Contre la Désertification
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte Contre la Sécheresse au sahel
CLAA	Centre de Lutte Anti Acridien
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
COP	Conférence des Parties
CRA	Centre Régional AGRHYMET
DDC	Dry Land Development Centre
DE	Direction de l'Environnement
(DCE	Développement des Capacités dans le domaine de l'Environnement
DEC	Direction des Etablissements Classés
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
DNS	Direction Nationale des Statistiques
DNSE	Dispositif National de Suivi Environnemental
DOSE	Dispositif d'Observation et de Suivi Environnemental
DRE	Direction des Ressources en Eau
DSCF	Direction des Statistiques et de la Cartographie Forestière
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental pour l'Etude du Climat
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
ICRISAT	International Institute for the Semi Arid Tropics
IGNN	Institut Géographique National du Niger
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique
INS	Institut National de la Statistique
IRD,	Institut de Recherche pour le Développement
IRH	Inventaire des Ressources Hydrauliques
IRH/SIGNER	Inventaires des Ressources Hydrauliques/Système d'Information Géographique du Niger
MC	Ministère du Commerce
MDA	Ministère du Développement Agricole
ME/LCD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
ME/LCD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MH	Ministère de l'Hydraulique
MME	Ministère des Mines et de l'Energie
MT	Ministère des Transport
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAC	Programme d'Appui Communautaire
PAFAGE	Projet d'Appui à la Formation et d'Assistance en Gestion de l'Environnement

PAN/LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PASR	Programme d'Actions Sous Régionaux
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNEDD	Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'habitat
ROSELT	Réseau d'Observation et de Suivi Environnemental à long Terme
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré pour la Réduction de la Pauvreté
SE	Suivi Evaluation
SIE	Système d'Information Environnemental
SIEL	Système d'Information Environnemental Local
SIGNER	Système d'Information Géographique Niger
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNPA/DB	Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UAM	Université Abdou Moumouni
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature

Dans le cadre de la mise oeuvre des conventions post Rio à savoir la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CCD), la question de l'identification des besoins en information occupe une place prioritaire. Ces informations synthétisées sous forme d'indicateurs permettent en particulier de rendre compte de l'impact des programmes d'action découlant de ces Conventions

Au Niger, cette priorité a été constamment relevée dans l'élaboration et/ou l'exécution des plans et stratégies de développement ; malgré cette volonté, les capacités humaines et institutionnelles demeurent insuffisantes.

Aussi, l'identification des besoins en information dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et programmes environnementaux est réalisée non pas sur des besoins réels et prioritaires des acteurs, mais en fonction des opportunités offertes.

La problématique des besoins en information se présente alors sous deux facettes. D'une part, il se pose une panoplie de contraintes d'ordre techniques et d'autre part, une absence de définition des priorités réelles en la matière basée sur les programmes élaborés.

Outre ces contraintes, les besoins en information n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à l'échelle nationale ou au niveau de la mise en œuvre des stratégies et programmes. Les quelques rares évaluations sont faites au niveau de certains projets de développement.

C'est pour combler ce vide et appuyer le Niger à renforcer ses capacités pour une meilleure mise en œuvre des trois conventions post Rio, que la présente étude a été commanditée par le l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) avec comme objectif principal d'évaluer les capacités nationales en matière de gestion de l'information pour la mise en œuvre desdites conventions et de proposer des directives et mécanismes permettant une réelle prise en compte des informations produites par le DNSE et les projets dans les phases de planification et de valorisation des plans d'action des AME dans le cadre des plans de développement économique et social .

Aussi, la présente étude se propose de faire un état des lieux sur les besoins en informations dans le cadre de la mise en œuvre des AME et d'analyser dans quelle mesure le DNSE prend en compte ces besoins, ainsi que les stratégies à mettre en œuvre pour une réelle valorisation de l'information environnementale.

I-. ANALYSE DES RELATIONS ENTRE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT ET LES AME

1.1- La prise en compte de l'environnement dans les stratégies de développement**1.1.1- La stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)**

Les multiples crises socioéconomiques qui ont ébranlé le Niger ces dix dernières années ont eu entre autres pour conséquences la dégradation des activités de production agricole et des ressources naturelles conduisant à une récession des finances publiques. Cet état de fait a contribué à aggraver la situation de la pauvreté au Niger tant au niveau urbain que

rural. L'état de pauvreté constitue un grand handicap pour le développement socioéconomique du pays.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République du Niger, sur la base d'un large consensus et avec l'appui des partenaires au développement, a élaboré une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en janvier 2002.

Cette stratégie révisée en 2007, (SDRP) constitue le cadre de référence de la politique socio-économique, financière et environnementale du pays et a pour ambition d'amorcer, de manière significative, la construction d'une Nouvelle Economie pour le Niger, et de promouvoir une croissance forte, favorable au développement humain durable. De manière spécifique, le Niger a la ferme volonté de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de contribuer à la réalisation des OMD fixés pour l'horizon 2015.

Dans le processus de formulation de la SRP on a noté des problèmes liés au choix stratégiques des priorités dans les cadrages macro économiques qui traduisent sans doute un manque de visibilité nationale quant au positionnement de l'environnement parmi les priorités nationales. Cette préoccupation tient sans doute au fait que la perception des liens existants entre environnement et pauvreté reste encore à être mieux internalisée au niveau des sphères de prise de décision.

Bien qu'étant le cadre de référence et d'intervention de tous les partenaires au développement, la SRP dans sa version première (2000) n'a pas pris en compte de manière explicite certains « secteurs » tels que l'environnement, il a fallu attendre l'élaboration de la version révisée de 2007 pour voir prendre en compte de façon explicite les questions de lutte contre la désertification et de gestion durable des ressources naturelles dans la sous-composante « soutien aux secteurs productifs », volet « développement rural et sécurité alimentaire ». Les modalités de prise en compte des questions comme l'adaptation aux changements climatiques ou la conservation de la biodiversité ne sont pas encore explicitées dans les programmes sectoriels.

1.1.2- La stratégie de Développement Rural (SDR)

La SRP assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique.

Cette prééminence du secteur rural dans la stratégie de réduction de la pauvreté résulte de son importance dans l'économie nationale. En effet, sur les 11 millions d'habitants que compte le pays, 84% sont des ruraux [RGPH 2001] ; les productions issues de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation des forêts, de la faune et de la pêche représentent 41% du PIB et fournissent 44% des recettes d'exportation [DNS, comptes nationaux 2000]. Depuis la fin du boom de l'uranium (1979 – 1982), en dehors du secteur rural, les sources de croissance économique sont actuellement peu nombreuses et de faible ampleur.

Dans ce contexte, il est apparu indispensable de compléter la SRP par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR). L'élaboration de cette stratégie a démarré en décembre 2001 ; prenant comme point de départ les stratégies sectorielles et sous sectorielles élaborées au cours des années antérieures.

En tant que principal moteur de la croissance économique, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), la SDR vise la réduction de la pauvreté en zone rurale et l'amélioration durable des conditions de vie de l'ensemble des populations rurales.

C'est pourquoi l'objectif général assigné à la SDR est de « **réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66 % à 52 % à l'horizon 2015** », en créant les conditions d'un

développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

1.1.3- Le Plan National de l'Environnement pour un développement Durable (PNEDD)

Le Niger a souscrit à l'approche du développement durable, au lendemain du sommet de RIO. Le PNEDD, qui tient lieu d'Agenda 21 pour le pays, a été adopté en 1998. Le but du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable est de mettre en place les conditions favorables à l'amélioration à long terme de la sécurité alimentaire à la solution de la crise d'énergie domestique, l'amélioration des conditions sanitaires et au développement économique des populations du pays. En termes opérationnels, il s'agit de systématiser la prise en compte des préoccupations environnementales dans toutes les décisions qui concernent le développement du pays.

Pour atteindre ces objectifs globaux, le PNEDD poursuit quatre sous-objectifs complémentaires, qui orientent la stratégie :

- assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles (dans le cadre de la lutte contre la désertification (en favorisant une approche plus globale (systémique) de la question ;
- intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets mis en place dans chacun des principaux secteurs du développement
- favoriser l'implication, la responsabilisation et la participation des populations dans la gestion des ressources et de leur espace vital; contribuer à la préservation et à l'amélioration de leur cadre de vie;
- favoriser le développement d'un partenariat efficace entre les acteurs intéressés par la question de l'environnement et du développement durable au Niger.

Le PNEDD se compose de six programmes prioritaires qui orienteront sa mise en œuvre. Ces six programmes prioritaires sont les suivants :

1. Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCD – GRN)
2. Programme eau et développement durable
3. Programme énergie et développement durable
4. Programme environnement urbain et cadre de vie
5. Programme de gestion de la diversité biologique
6. Programme changements et variabilités climatiques

En sus de ces programmes prioritaires, un volet transversal en propose différentes interventions qui doivent soutenir les actions prévues dans le cadre des programmes majeurs.

Le volet des actions d'accompagnement se résume à un programme central de *développement des capacités dans le domaine de l'environnement* (DCE). Celui-ci compte trois composantes principales :

- une composante renforcement des institutions gouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de l'environnement ;
- une composante information, éducation, communication en environnement;

- une composante suivi de l'environnement et système d'information environnemental (SIE)

1.2- Les cadres stratégiques nationaux des AME

1.2.1- Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles

Le PAN-LCD/GRN constitue un des six sous-programmes prioritaires du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable du Niger (PNEDD). Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) est le premier document de stratégie élaboré en application de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD) adoptée en 1994 et ratifiée par le Niger en décembre 1995.

Il constitue le cadre fédérateur de tous les programmes et projets de lutte contre la désertification, avec pour souci majeur la pérennisation du capital productif.

La stratégie nationale en matière de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles repose sur un certain nombre de principes fondamentaux dont les plus importants sont :

- Une approche globale et intégrée
- Une cohérence des interventions et une cohésion entre les acteurs
- Une intervention suivant l' « approche Gestion de Terroirs »
- Une implication et une participation active des populations, en particulier les femmes et les jeunes, à travers des structures décentralisées efficaces
- Un partenariat renforcé entre acteurs
- Une prise en compte des acquis
- Une vision à long terme
- Une répartition harmonieuse des actions

Son élaboration a été coordonnée par le Secrétariat de la Commission Technique créée à cet effet, la commission Technique PAN-LCD/GRN.

Le PAN/LCD-GRN a été adopté en 2000, sa mise en œuvre a bénéficié de l'appui de nombreux partenaires au développement tels que l'Italie qui assure le rôle de chef de file pour la mise en œuvre de la CCD au Niger, le PNUD, le Secrétariat de la CCD, l'OSS, le Mécanisme Global, le DDC, etc.

Les objectifs fondamentaux du PAN/LCD/GRN sont ceux stipulés dans l'article 10 de la convention internationale de lutte contre la désertification et ceux assignés aux PNEDD.

Il s'agit fondamentalement :

- D'identifier les facteurs qui contribuent à la désertification et les mesures concrètes à prendre pour lutter contre celle-ci et atténuer les effets de la sécheresse ».
- De créer les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la solution de la crise de l'énergie domestique, au développement économique des populations, à la gestion durable des ressources naturelles et à l'implication et responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles.

Les objectifs spécifiques du PAN/LCD sont les suivants :

- analyser et suivre les facteurs qui contribuent à la sécheresse et à la désertification;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles et des terroirs;
- organiser et faire participer les populations rurales dans la gestion durable des ressources naturelles;
- améliorer la production rurale;
- améliorer les conditions de vie des communautés rurales;
- assurer un financement adéquat des activités prévues dans les différents programmes.

1.2.2- Le Programme Variabilité et changement climatiques

En devenant Partie de ladite Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques et après l'avoir ratifiée en juillet 1995, le Niger, comme tout pays partie, a pris les engagements suivants :

- établir, mettre à jour périodiquement, publier et mettre à disposition de la Conférence des Parties à la Convention un inventaire national des émissions par source et de l'absorption, par puits, des gaz à effet de serre non réglementé par le Protocole de Montréal;
- élaborer une stratégie nationale, formuler, exécuter, publier et mettre à jour régulièrement des programmes et projets visant à atténuer les changements climatiques en contribuant à réduire les émissions et en accélérant l'absorption des gaz à effet de serre non visés par le Protocole de Montréal, ainsi que des mesures propres à faciliter l'adaptation aux changements climatiques.
- communiquer à la Conférence des Parties des informations liées à l'application de la Convention, conformément à l'article 12.

L'élaboration de la stratégie nationale résulte d'un processus coordonné par la Commission Technique sur les Changements et Variabilité Climatiques. Le processus participatif est identique à celui ayant guidé l'élaboration de la première Communication Nationale du Niger présentée à la sixième conférence des parties à la Convention.

De manière spécifique, les objectifs poursuivis par cette stratégie sont les suivants :

- élaborer une politique nationale de protection du système climatique contre tout changement induit par l'homme et veiller à son application ;
- améliorer le système de collecte de données de gaz à effet de serre ;
- rationaliser les émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre des mesures d'atténuations dans les grands secteurs d'émissions ;
- protéger les secteurs socioéconomiques les plus vulnérables et envisager des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- promouvoir la génération et le transfert des technologies alternatives fiables susceptibles d'atténuer les émissions de GES des secteurs les plus émetteurs ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation, d'information et de formation sur les changements climatiques ;

- promouvoir la coopération scientifique et technique régionale et internationale dans le domaine des changements climatiques.

1.2.3- Le Programme de Gestion de la Diversité Biologique

C'est conscient du rôle important que joue la diversité biologique dans la vie sociologique des populations, que le Niger s'est joint à la communauté internationale pour signer et ratifier la Convention y relative, respectivement en juin 1992 et juillet 1995. Par cet acte, le Niger adhère aux dispositions de ladite Convention et particulièrement, aux trois objectifs fondamentaux qui lui sont assignés à savoir:

- la conservation de la diversité biologique;
- la gestion durable de ses éléments constitutifs;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Pour atteindre ces objectifs, le Niger s'est doté d'un cadre de référence et d'harmonisation en matière de planification et de gestion de la DB: la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB).

La stratégie Diversité Biologique s'est assignée (5) objectifs. Il s'agit de :

1. Élaborer un cadre spécifique de référence et d'harmonisation pour tous les secteurs ayant en charge la gestion de la diversité biologique.
2. Promouvoir l'intégration multisectorielle des programmes et des actions en faveur de la diversité biologique.
3. Améliorer les connaissances des ressources de la diversité biologique et assurer un suivi régulier de leur évolution.
4. Concevoir des modèles et techniques de gestion intégrée et durable des ressources de la diversité biologique.
5. Poursuivre les travaux de recherche sur la compréhension du climat et utiliser au mieux les résultats y afférents dans la gestion de la biodiversité (lutte contre la sécheresse et la désertification, sélection d'espèces et de variétés adaptées, conservation, économie de l'eau, etc.).

1.3- Le cadre institutionnel et organisationnel d'articulation entre les AME et la politique de développement

1.3.1- Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

Conformément aux chapitres 8 et 38 de l'Agenda 21 demandant à chaque pays ayant adhéré aux accords de Rio de Janeiro et la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de mettre en place un organe national de coordination, le Niger a créé en 1996, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD).

Ce conseil placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre est chargé de la coordination et du suivi de la politique nationale de l'environnement et du développement durable. Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable est composé de représentants de la société civile à hauteur de 2/3 et de représentants des structures de l'Etat pour 1/3 . Il a pour missions. en relation avec toutes les parties prenantes : d'élaborer, de coordonner la mise en œuvre, de suivre et d'évaluer le PNEDD; de concevoir et de

favoriser la mise en place d'un cadre et de mécanismes institutionnels adéquats assurant la coordination et l'harmonisation des conventions post-Rio.

La coordination des politiques et stratégies nationales en matière d'environnement et de développement durable se font à travers les organes suivants : le Secrétariat exécutif du CNEDD, les commissions techniques, les Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable.

Les Commissions Techniques ont pour missions d'appuyer le Secrétariat Exécutif du CNEDD dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des programmes prioritaires et de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable

Les Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD) : ce sont les structures de relais du CNEDD au niveau régional. A ce titre elles sont chargées d'élaborer les Plans Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable, de coordonner les actions d'information, de sensibilisation et de formation en matière d'environnement et de développement durable.

1.3.2- Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement et de la Lutte Contre la Désertification conformément aux orientations définies par le gouvernement.

Le ME/LCD assure entre autres : la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, de préservation de l'environnement et de lutte contre la désertification ; l'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts, faune, pêche, de lutte contre la désertification et, de préservation de l'environnement ; l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets, de lutte contre la désertification et de préservation de l'environnement ainsi que la gestion de la faune et de la pêche ; l'application et le suivi des conventions et accords internationaux dans son domaine de compétence , etc.

1.3.3- Le Secrétariat Permanent de la SRP

Coordonne la mise en œuvre de la SRP ; assure le Suivi - Evaluation de la Stratégie ; anime les processus participatifs autour de la SRP.

1.3.4- Le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Développement Rural (SE/SDR)

Capitalise et assure l'échange des informations sur la mise en œuvre de la SDR ; assure la coordination et l'impulsion du système de suivi de la SDR ; assure la préparation et la coordination du plan d'action de la SDR ; assure la coordination des Etudes ; Facilite les relations entre l'Etat et les partenaires au développement et participe à la mobilisation des ressources nécessaires etc.

1.3.5- Les autres structures

De nombreuses autres structures ont des responsabilités complémentaires: Ministère des Ressources Animales, Ministère de l'Hydraulique, Ministère du Développement Agricole, Ministère des Transports, Ministère de Urbanisme (assainissement). Ministère Mines et de l'Énergie.

A ces institutions s'ajoutent de multiples autres formes institutionnelles: ONG internationales, ONG nationales, organismes de recherche internationaux (AGRHYMET, IRD, ICRISAT, ACMAD, ROSELT), institutions nationales de recherche et de formation (dont l'INRAN, et l'Université Abdou Moumouni), des opérateurs privés, des coopératives, des organisations professionnelles, les médias, et bien entendu les très nombreux Projets et programmes.

2.1- Les besoins informationnels de la Convention sur la biodiversité (CDB)

La Convention définit trois objectifs principaux:

- La conservation de la biodiversité
- L'utilisation durable des éléments qui la constituent, et
- Le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

En 2002, la Conférence des Parties contractantes à la Convention a adopté un plan stratégique, avec la mission « d'assurer d'ici 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, national et régional, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le monde, et au profit de toutes les formes de vie sur terre ».

Afin d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'Objectif 2010 pour la biodiversité, la Conférence des Parties a adopté un cadre définissant sept domaines prioritaires, dont le but est d'orienter les plans d'actions. Pour chacun de ces sept domaines prioritaires, la Conférence a identifié des indicateurs servant à évaluer l'état et l'évolution de la biodiversité, ainsi que les buts et objectifs visés.

Les indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis vers les Objectifs 2010 pour la biodiversité couvrent sept domaines prioritaires :

- Freiner le rythme de perte des éléments constitutifs de la biodiversité, au niveau des écosystèmes, des espèces, et de la diversité génétique.
- Préserver l'intégrité des écosystèmes et leur capacité à fournir des biens et des services, lesquels sont essentiels au bien-être de l'homme.
- Faire face aux principales menaces pesant sur la biodiversité, comme la modification des habitats, la prolifération des espèces exotiques envahissantes, la pollution, et le changement climatique.
- Promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité.
- Protéger les connaissances et les pratiques traditionnelles.
- Veiller au partage équitable des bénéfices découlant des ressources génétiques.
- Mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.

2.2- Les besoins informationnels de la Convention sur les Changements Climatiques

Le Niger en tant que Partie à la Convention Cadre des Nations Unies a obligation de rapportage de données concernant les émissions de gaz à effet de serre ; il rend également compte de toute la politique mise en œuvre à cet effet et dans le cadre des activités d'adaptation. Le principal outil de cette politique de rapportage est la production et l'utilisation d'indicateurs traduisant l'état de la situation et mesurant les progrès établis.

Dans le but d'aider les parties dans cet exercice, le GIEC a d'ailleurs édité des guides méthodologiques (*guidelines*) pour les inventaires nationaux (NIR). Ainsi que les rapports sur l'état de mise en œuvre des politiques et mesures de réduction de ces émissions

2.3- Les besoins informationnels de la Convention sur la lutte contre la désertification

Le plan stratégique et cadre décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification adopté à la COP8 de Madrid définit et propose des priorités pour la mise en œuvre de la Convention, exprimés au travers des trois premiers objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : améliorer les conditions de vie des populations touchées
- Objectif 2 : améliorer la condition des écosystèmes affectés
- Objectif 3 : générer des bénéfices au niveau mondial par la mise en œuvre de la CCD.

Ce plan décennal propose des indicateurs associés à chaque objectif :

- Objectif 1 :
 - Diminution du nombre de personnes touchées par la dégradation des terres et la désertification (%)
 - Augmentation de la proportion des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées (%)
- Objectif 2 :
 - Réduction de la surface totale des zones touchées par la dégradation des sols et la désertification
 - Augmentation de la productivité primaire nette des zones touchées (%)
- Objectif 3 :
 - Augmentation des stocks de carbone (sol et biomasse végétale) dans les zones touchées (%)
 - Réduction de la proportion de ménages souffrant de la faim dans les zones touchées(%)

Avant l'adoption des nouveaux indicateurs découlant du plan décennal , le Niger qui mettait déjà en œuvre la CCD ,s'était fixé des indicateurs suivis par les les points focaux techniques (Ministère techniques). Actuellement un plan d'action est en cours au niveau du CNEDD en vue de l'ajustement des indicateurs nationaux au plan stratégie adopté à la COP8 de Madrid.

2.4- Analyse comparée de la production d'indicateurs environnementaux par les institutions nationales

2.4.1- Les indicateurs utilisables par la Convention sur la Diversité Biologique

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs de la Convention	Indicateurs produits au niveau national	Structures de production et de suivi	Indicateurs non produits	Observation par rapport au suivi
Objectif 1.1: Au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés.	- Couverture des aires protégées - Evolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés - Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées	- Superficie des aires protégées - Textes de classement	ME/LCD	- Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées	Suivi Partiel
Objectif 1.2: Les zones revêtant une importance particulière pour la diversité biologique sont protégées.	- Evolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés - Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Couverture des aires protégées	- Nombre de sites identifiés pour classement	ME/LCD	- Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées	Suivi Partiel

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs de la Convention	Indicateurs produits au niveau national	Structures de production et de suivi	Indicateurs non produits	Observation par rapport au suivi
Objectif 2.1: Restaurer et préserver les populations d'espèces de groupes taxonomiques sélectionnés, ou freiner leur déclin.	- Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Modification de l'état des espèces menacées	- Liste des espèces menacées. - Un observatoire sur la diversité biologique créé et opérationnel ;	ME/LCD	- Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Modification de l'état des espèces menacées	Suivi Partiel
Objectif 2.2: L'état des espèces menacées amélioré.	- Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Modification de l'état des espèces menacées - Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Couverture des aires protégées	- Nombre de textes juridiques adoptés. - Superficie du territoire érigé en aires protégées.	ME/LCD	- Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Modification de l'état des espèces menacées	Suivi Partiel
Objectif 3.1: La diversité génétique des cultures, du bétail, des espèces arboricoles récoltées, des espèces de poissons et des espèces sauvages capturées et autres espèces à haute valeur commerciale est	- Tendances de l'évolution de la diversité génétique des animaux domestiqués, des plantes cultivées et des espèces de poisson ayant une grande importance socio-économique	- Nombre de banques de gènes	(INRAN, ICRISAT, Université Abdou Moumouni, Centre de Semences Forestières, IRD, etc.).	- Tendances de l'évolution de la diversité génétique des animaux domestiqués, des plantes cultivées et des espèces de poisson ayant une grande importance	Suivi Partiel

conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées				socio-économique -	
---	--	--	--	-----------------------	--

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs de la Convention	Indicateurs produits au niveau national	Structures de production et de suivi	Indicateurs non produits	Observation par rapport au suivi
Objectif 4.1: Les produits basés sur la diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les zones de production sont gérées de manière compatible avec la conservation	- Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Dépôts d'azote - Qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques - Empreinte écologique et concepts connexes	- Nombre des forêts aménagées ; - Nombre de plans d'aménagement - Nombre d'espèces végétales et animales sélectionnées ;	ME/LCD MH	- Empreinte écologique et concepts connexes	Suivi Partiel
Objectif 4.2: La consommation non durable des ressources biologiques ou celle qui a un impact néfaste sur la diversité biologique sont réduites			ME/LCD		
Objectif 4.3: Aucune espèce de flore et de faune n'est menacée par le commerce international.	- Modification de l'état des espèces menacées	- Textes législatifs et réglementaires adoptés	ME/LCD Ministère des Finances		Suivi Partiel
Objectif 5.1. Le rythme d'appauvrissement et de dégradation des habitats naturels est réduit	- Evolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés - Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées	- Nbre de programmes de la SDR sur la conservation de la faune et de la flore ; - Nbre de sites ROSELT	ME/LCD	- Evolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés - Evolution de	Suivi Partiel

		- Existence du BEEEI - Nombre de textes de loi		l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées	
--	--	---	--	--	--

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs de la Convention	Indicateurs produits au niveau national	Structures de production et de suivi	Indicateurs non produits	Observation par rapport au suivi
Objectif 6.1. Les voies qui seront empruntées par les espèces envahissantes exotiques potentielles majeures sont contrôlées.	- Tendances de l'évolution des espèces exotiques envahissantes	- Mise en place de la coordination du programme de lutte contre les plantes adventices - Poste de contrôle de l'aéroport et poste forestiers le long des frontières - Nombre de textes juridiques adoptés	ME/LCD	- Tendances de l'évolution des espèces exotiques envahissantes	Suivi Partiel
Objectif 6. 2. Les plans de gestion sont en place pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	- Tendances de l'évolution des espèces exotiques envahissantes	- Superficies traitées le long du fleuve Niger - Mise en place de la coordination du programme de lutte contre les plantes adventices	ME/LCD	- Tendances de l'évolution des espèces exotiques envahissantes	Suivi partiel
Objectif 7.1. Préserver et renforcer la résilience des éléments constitutifs de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques.	- Connectivité/fragmentation des écosystèmes	- Financement du projet acquis	ME/LCD	- Connectivité/fragmentation des écosystèmes	Non suivi

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs de la Convention	Indicateurs produits au niveau national	Structures de production et de suivi	Indicateurs non produits	Observation par rapport au suivi
Objectif 7.2. Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique	- Dépôts d'azote - Qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques -	- Textes promulgués - Existence du BEEEI - Textes de création et d'attribution de la direction de l'environnement et du cadre de vie - Document de stratégie	ME/LCD MH		Non suivi
Objectif 8.1. La capacité des écosystèmes à fournir des biens et services est préservée	- Qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques - Indice trophique marin - Incidence de la défaillance des écosystèmes due à l'homme	- Cf. objectif 3.1 - Code rural révisé - Nombre des commissions foncières	MDA, ME/LCD	- Indice trophique marin - Incidence de la défaillance des écosystèmes due à l'homme	Non suivi
Objectif 8.2. Les ressources biologiques qui assurent des moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et les soins médicaux, en particulier au profit des pauvres, sont préservées.	- La santé et le bien-être des communautés qui dépendent directement des biens et services fournis par l'écosystème local	- Document de stratégie et de plan d'action		- La santé et le bien-être des communautés qui dépendent directement des biens et services fournis par l'écosystème local	Non suivi
Objectif 9.1. Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.	- Etat et tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones	- loi cadre sur la gestion de l'environnement	ME/LCD Ministère de la culture	- Etat et tendances de la diversité linguistique	Non suivi

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs de la Convention	Indicateurs produits au niveau national	Structures de production et de suivi	Indicateurs non produits	Observation par rapport au suivi
Objectif 9.2. Protéger les droits des communautés autochtones et locales sur leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leurs droits sur le partage des avantages.		- Loi cadre sur la gestion de l'environnement - Connaissances, pratiques et innovations traditionnelles protégées par la propriété intellectuelle ; - Nombre d'organisations socio professionnelles			Non suivi
Objectif 10.1. L'accès aux ressources génétiques est conforme dans son ensemble à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes.		- Textes réglementaires (loi Cadre sur la gestion de l'environnement et l'ordonnance n°92-037)			Non suivi
Objectif 10.2. Les avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre utilisation des ressources génétiques partagés de manière juste et équitable avec les pays d'où elles proviennent conformément à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes					

2.4.2. Convention Lutte Contre la Désertification (CCD)

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs de la Convention	Indicateurs produits au niveau national	Structures de production et de suivi	Indicateurs non produits	Observation par rapport au suivi
Améliorer les conditions de vie des populations	- Diminution du nombre de personnes touchées par la dégradation des terres et la désertification (%)	- Pourcentage des terres récupérées par rapport aux terres dégradées - Nombre d'organisations paysannes impliquées dans la gestion des ressources naturelles - Pourcentages des organisations rurales s'autogérant	- ME/LCD	- Diminution du nombre de personnes touchées par la dégradation des terres et la désertification (%)	Suivi partiel
	- Augmentation de la proportion des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées (%)	- Taux d'accès à l'eau salubre - Taux d'alphabétisation des adultes - Taux brut de scolarisation au primaire - Taux de couverture sanitaire	- DSRP	-	Suivi total
	- Diminution du pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant de l'apport calorifique minimal		-	- Diminution du pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant de l'apport calorifique minimal	Non suivi

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs de la Convention	Indicateurs produits au niveau national	Structures de production et de suivi	Indicateurs non produits	Observation par rapport au suivi
Améliorer l'état des écosystèmes touchés	- Réduction de la surface totale des zones touchées par la dégradation des sols et la désertification	- Pourcentage des terres récupérées par rapport aux terres dégradées - Taux d'occupation du sol selon l'utilisation			Suivi total
	- Augmentation de la productivité primaire nette des zones touchées (%)	- Taux de croissance réel du PIB agricole - Diversité spécifique de la faune - Diversité spécifique de la flore		- Augmentation de la productivité primaire nette des zones touchées (%)	Suivi partiel
Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la convention	- Augmentation des stocks de carbone (sol et biomasse végétale) dans les zones touchées (%)	- Biomasse herbacée et ligneuse - Taux d'augmentation des productions sylvicoles - Taux d'augmentation des productions pastorales		- Augmentation des stocks de carbone (sol et biomasse végétale) dans les zones touchées (%)	Suivi partiel
	- Superficie des écosystèmes faisant l'objet d'une gestion durable	- Taux d'augmentation des productions agricoles - Taux d'accroissement des superficies irriguées		- Superficie des écosystèmes faisant l'objet d'une gestion durable	Suivi partiel
	- Réduction de la proportion de ménages souffrant	- Taux d'augmentation des productions agricoles		- Réduction de la proportion de ménages souffrant	Suivi partiel

	de la faim dans les zones touchées (%)	- Taux d'accroissement des superficies irriguées - Taux d'accès des femmes au crédit - Taux de poste de responsabilité occupés par des femmes au sein des organisations rurales		de la faim dans les zones touchées (%)	
--	--	---	--	--	--

2.4.3 Convention changements climatiques

Indicateurs de la convention	Indicateurs produits au niveau national	Structures de production et de suivi	Observation par rapport au suivi
Occupation des sols	Situation de la production des plans	ME/LCD	Suivi partiel
	Situation des réalisations physiques en matière de reboisement		
	Situation des feux de brousses et action entreprises		
	Aires protégées		
	Régression des superficies des forêts		
Agriculture	Superficies des terres cultivées	MDA	Suivi partiel
	Evolution de l'utilisation de fertilisants		
	Evolution des superficies emblavées en cultures irriguées		
	Evolution des effectifs des animaux		
Energie	Caractéristiques énergétique du secteur des transports	MT	Suivi partiel
	Caractéristiques énergétique des ménages urbains et ruraux en matière d'éclairage	MME	
	Caractéristiques énergétique des ménages urbains et ruraux en matière de cuisson	ME/LCD	
	Puissance totale installée par sources d'énergie	MME	
	Evolution du chiffre d'affaire du commerce du bois	ME/LCD	
	Répartition de la production d'électricité par sources d'énergie	MME	
	Répartition des consommations des combustibles par sous secteurs	MC	
Industries	Evolution des émissions industries manufacturières et construction	MC	Suivi partiel
	Evolutions des émissions des industries minières	MME	
	Répartition des émissions des GES par sous secteurs		
	Evolutions des émissions par types de GES et par secteurs		
	Evolutions des émissions par secteurs équivalent CO2		
	Efficacité des mesures adoptées pour atténuer les émissions des GES		

2.5- Analyse de l'utilisation des indicateurs nationaux pour la mise en œuvre des AME

2.5.1- Evaluation des contenus des rapports nationaux

A l'instar des Etats membres, en signant et ratifiant les AME, le Niger a obligation de faire le bilan de ses avancées concernant la conservation de la biodiversité, les changements climatiques et la lutte contre la désertification. Pour cela, il est nécessaire d'avoir recours à des outils de suivi. Les indicateurs constituent le meilleur moyen pour suivre ces avancées.

L'évaluation des rapports nationaux fait ressortir que ces derniers sont très descriptifs et insuffisamment analytiques. Plutôt que de se focaliser sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes d'actions, les rapports mettent l'accent sur la description des activités menées. De même, la nature des informations données ne permet pas toujours d'appréhender les dynamiques engagées et les facteurs qu'elles mettent en jeu.

Les renseignements sur les cadres stratégiques nationaux, et autres cadres à caractère sectoriel dans d'autres domaines sociaux et économiques, touchant aux questions d'environnement ne sont pas toujours fournies et les mécanismes de collaboration intersectorielle sont peu explicités. Il ne ressort pas non plus comment les différentes stratégies se conjuguent pour une mise en œuvre synergique.

Dans la plupart des rapports, les programmes nationaux et locaux et les stratégies et plans d'action portant sur la diversité biologique ainsi que les changements climatique et la lutte contre la désertification sont mentionnés, mais la pratique suivie pour coordonner les programmes d'action entre les trois conventions reste mal définie. Il manque une vision claire par rapport à la formulation de stratégies précises pour la mise en œuvre en synergie des trois conventions aux différentes échelles allant du national au local niveau.

Il ressort également un niveau d'internalisation peu élevé pour ce qui est des indicateurs des conventions(en terme de formulation) et des modes de renseignement de ces derniers (en terme de capacité à produire l'information souhaitée) qui sont parfois différents des habitudes des institutions productrices des données (unités de mesures de l'indicateur, objet ciblé par l'indicateur).

2.5.2- Place des indicateurs dans les rapports au COP, l' « Etat de l'Environnement » et la stratégie de Développement Rurale (pdes)

2.5.2.1- Utilisation des indicateurs de la Diversité Biologique dans les rapports nationaux

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs de la Convention	Indicateurs nationaux	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports aux COP	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports « Etat de l'environnement »	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports du SDR
Objectif 1.1: Au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés.	- Couverture des aires protégées - Evolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés - Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées	- Superficie des aires protégées - Textes de classement	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
Objectif 1.2: Les zones revêtant une importance particulière pour la diversité biologique sont protégées.	- Evolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés - Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Couverture des aires protégées	- Nombre de sites identifiés pour classement	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)

Buts et objectifs convention	Indicateurs convention	Indicateurs nationaux	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports aux COP	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports « Etat de l'environnement »	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports SDR
Objectif 2.1: Restaurer et préserver les populations d'espèces de groupes taxonomiques sélectionnés, ou freiner leur déclin.	■ Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Modification de l'état des espèces menacées	Pas d'indicateurs	Non (Absence d'inventaire)	Non	Non
Objectif 2.2: L'état des espèces menacées amélioré.	- Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Modification de l'état des espèces menacées - Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Couverture des aires protégées	- Liste des espèces menacées. - Observatoire sur la diversité biologique créé et opérationnel - Nombre de textes juridiques adoptés. - Superficie du territoire érigé en aires protégées.	Inventaire non actualisé	Inventaire non actualisé	
Objectif 3.1: La diversité génétique des cultures, du bétail, des espèces arboricoles récoltées, des espèces de poissons et des espèces sauvages capturées et autres espèces à haute valeur commerciale	- Tendances de l'évolution de la diversité génétique des animaux domestiqués, des plantes cultivées et des espèces de poisson ayant une grande importance socio-économique	- Nombre de banques de gènes	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)

Buts et objectifs convention	Indicateurs convention	Indicateurs nationaux	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports aux COP	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports « Etat de l'environnement »	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports du SDR
Objectif 4.1: Les produits basés sur la diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les zones de production sont gérées de manière compatible avec la conservation	- Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées - Dépôts d'azote - Qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques - Empreinte écologique et concepts connexes	- Nombre des forêts aménagées ; - Nombre de plans d'aménagement - Nombre d'espèces végétales et animales sélectionnées ;	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
Objectif 4.2: La consommation non durable des ressources biologiques ou celle qui a un impact néfaste sur la diversité biologique sont réduites			Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	
Objectif 4.3: Aucune espèce de flore et de faune n'est menacée par le commerce international.	- Modification de l'état des espèces menacées	- Textes législatifs et réglementaires adoptés	Non (Absence d'inventaire)	Non	Non

Objectif 5.1. Le rythme d'appauvrissement et de dégradation des habitats naturels est réduit	- Evolution des biomes, écosystèmes et - Habitats sélectionnés - Evolution de l'abondance et de la répartition des espèces sélectionnées	- Nombre de programmes de la SDR relatif à la conservation de la faune et de la flore mis en œuvre; - Mise en place de X sites d'observation du ROSELT - Existence du BEEEEI - Nombre de textes de loi	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
--	--	---	--	--	--

Buts et objectifs de la Convention	Indicateurs convention	Indicateurs nationaux	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports aux COP	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports « Etat de l'environnement »	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports du SDR
Objectif 6.1. Les voies qui seront empruntées par les espèces envahissantes exotiques potentielles majeures sont contrôlées.	- Tendances de l'évolution des espèces exotiques envahissantes	- Mise en place de la coordination du programme de lutte contre les plantes adventices - Poste de contrôle de l'aéroport et poste forestiers le long des frontières - Nombre de textes juridiques adoptés	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information disponible pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
Objectif 6. 2. Les plans de gestion sont en place pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les	- Tendances de l'évolution des espèces exotiques envahissantes	- Superficies traitées le long du fleuve Niger - Mise en place de la coordination du programme de lutte contre les plantes adventices	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la

espèces.					convention
----------	--	--	--	--	------------

Objectif 7.1. Préserver et renforcer la résilience des éléments constitutifs de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques.	- Connectivité/fragmentation des écosystèmes	- Nbre de projets élaborés et mis en oeuvre	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
--	--	---	--	--	--

Buts et objectifs convention	Indicateurs convention	Indicateurs nationaux	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports aux COP	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports « Etat de l'environnement »	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports du SDR
Objectif 7.2. Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique	- Dépôts d'azote - Qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques	- Textes promulgués - Existence du BEEI - Textes de création et d'attribution de la direction de l'environnement et du cadre de vie - Document de stratégie	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
Objectif 8.1. La capacité des écosystèmes à fournir des biens et services est préservée	- Qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques - Indice trophique marin - Incidence de la défaillance des écosystèmes due à l'homme	- Cf. objectif 3.1 - Code rural révisé - Nombre des commissions foncières	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)

					convention
Objectif 8.2. Les ressources biologiques qui assurent des moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et les soins médicaux, en particulier au profit des pauvres, sont préservées.	- La santé et le bien-être des communautés qui dépendent directement des biens et services fournis par l'écosystème local	Nombre d'espèces de plantes médicinales contribuant à la prise en charge de pathologies dominantes ; Nombre d'espèces fauniques utilisées couramment pour les soins de santé humaine ; Nbre d' espèces de plantes pesticides répertoriées dans le domaine de l'amélioration des productions agricoles ; Nbre d' espèces de plantes alimentaires utilisées	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
Objectif 9.1. Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.	~ Etat et tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs des langues autochtones	- loi cadre sur la gestion de l'environnement	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)

Buts et objectifs convention	Indicateurs convention	Indicateurs nationaux	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports aux COP	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports « Etat de l'environnement »	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports du SDR
Objectif 9.2. Protéger les droits des communautés autochtones et locales sur leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leurs droits sur le partage des avantages.		- Loi cadre sur la gestion de l'environnement - Connaissances, pratiques et innovations traditionnelles protégées par la propriété intellectuelle ; - Nombre d'organisations socio professionnelles	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
Objectif 10.1. L'accès aux ressources génétiques est conforme dans son ensemble à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes. Objectif 10.2. Les avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre utilisation des ressources génétiques partagés de manière juste et équitable avec		- Textes réglementaires (loi Cadre sur la gestion de l'environnement et l'ordonnance n°92-037) - Indicateur non encore défini	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) Non	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) Non	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)

les pays d'où elles proviennent conformément à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes					
--	--	--	--	--	--

2.5.2.2 Convention Lutte Contre la Désertification (CCD)

Objectifs de la convention	Indicateurs de la convention	Indicateurs / Paramètres nationaux	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports aux COP	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports « Etat de l'environnement »	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports du SDR
Améliorer les conditions de vie des populations	- Diminution du nombre de personnes touchées par la dégradation des terres et la désertification (%)	- Pourcentage des terres récupérées par rapport aux terres dégradées - Nombre d'organisations paysannes impliquées dans la gestion des ressources naturelles - Pourcentages des organisations rurales s'autogérant	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) -	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information incomplète pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) -
	- Augmentation de la proportion des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées (%)	- Taux d'accès à l'eau salubre - Taux d'alphabétisation des adultes - Taux brut de scolarisation au primaire - Taux de couverture sanitaire	Oui (information suffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) -	- Oui (information suffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	- Oui (information suffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention))
	- Diminution du pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant de l'apport calorifique minimal	Indicateur non encore défini	- Non	- Non	- Non

Objectifs de la convention	Indicateurs de la convention	Indicateurs / Paramètres nationaux	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports aux COP	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports « Etat de l'environnement »	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports du SDR
- Améliorer l'état des écosystèmes touchés	- Réduction de la surface totale des zones touchées par la dégradation des sols et la désertification	- Pourcentage des terres récupérées par rapport aux terres dégradées - Taux d'occupation du sol selon l'utilisation	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) -	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
	- Augmentation de la productivité primaire nette des zones touchées (%)	- Taux de croissance réel du PIB agricole - Diversité spécifique de la faune - Diversité spécifique de la flore	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) -	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
- Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la convention	- Augmentation des stocks de carbone (sol et biomasse végétale) dans les zones touchées (%)	- Biomasse herbacée et ligneuse - Taux d'augmentation des productions sylvicoles - Taux d'augmentation des productions pastorales	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) -	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)

	- Superficie des écosystèmes faisant l'objet d'une gestion durable	- Taux d'augmentation des productions agricoles - Taux d'accroissement des superficies irriguées -	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) -	- Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	- Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)
	- Réduction de la proportion de ménages souffrant de la faim dans les zones touchées (%)	- Taux d'augmentation des productions agricoles - Taux d'accroissement des superficies irriguées - Taux d'accès des femmes au crédit - Taux de poste de responsabilité occupés par des femmes au sein des organisations rurales	Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention) -	- Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	- Oui (information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)

					tion)
--	--	--	--	--	-------

2.5.2.3 Convention changements climatiques

Indicateurs de la convention	Indicateurs / Paramètres nationaux	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports aux COP	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports « Etat de l'environnement »	Prise en compte des Indicateurs dans les rapports du SDR
Occupation des sols	Situation de la production des plans	Oui (mais information insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution de l'objectif de la convention)	Non (prise en compte partielle des informations)	Non (pris en compte partielle des informations)
	Situation des réalisations physiques en matière de reboisement			
	Situation des feux de brousses et action entreprises			
	Aires protégées			
	Régression des superficies des forêts			
Agriculture	Superficies des terres cultivées			
	Evolution de l'utilisation de fertilisants			
	Evolution des superficies emblavées en cultures irriguées			
	Evolution des effectifs des animaux			
Energie	Caractéristiques énergétique du secteur des transports			
	Caractéristiques énergétique des ménages urbains et ruraux en matière d'éclairage			
	Caractéristiques énergétique des ménages urbains et ruraux en matière de cuisson			
	Puissance totale installée par sources d'énergie			
	Evolution du chiffre d'affaire du commerce du bois			
	Répartition de la production d'électricité par sources d'énergie			
	Répartition des consommations des combustibles par sous secteurs			
Industries	Evolution des émissions industries manufacturières et construction			
	Evolutions des émissions des industries minières			
	Répartition des émissions des GES par sous secteurs			
	Evolutions des émissions par types de GES et par secteurs			
	Evolutions des émissions par secteurs équivalent CO2			

	Efficacité des mesures adoptées pour atténuer les émissions des GES			
--	---	--	--	--

2.6- Constats sur les besoins et les contraintes d'ordre technique et institutionnel

L'analyse comparative des indicateurs des conventions et ceux existant dans les cadres nationaux fait ressortir les constats suivants :

- Il existe une gamme diversifiée d'indicateurs prenant en compte les besoins en information des conventions. Cependant, les structures assurant la capitalisation de ses informations sont tout aussi diversifiées. Les méthodes de traitement et d'archivage répondent aussi aux objectifs spécifiques de chaque institution. De même, les efforts et modalités de diffusion de l'information sont de niveaux très variés.
- D'une manière générale, il se dégage que la formulation de la quasi totalité des indicateurs /paramètres nationaux répond d'avantage aux besoins de satisfaction d'information spécifiques aux cadres stratégiques nationaux qu' à ceux des conventions . Dans ces conditions, deux cas de figure se présentent : soit la formulation des indicateurs proposés par les conventions correspond à l'existant au niveau national , c'est-à-dire les indicateurs /paramètres faisant effectivement l'objet de suivi dans le cadre des mandats et programmes de travail des institutions nationales, soit la formulation proposée se réfère à un ensemble d'indicateurs /paramètres faisant l'objet ou non d'un suivi au niveau national.
- La grande majorité des indicateurs des conventions font l'objet d'un suivi partiel.). A titre d'exemple, en réponse à l'indicateur de la CCD «Diminution du nombre de personnes touchées par la dégradation des terres et la désertification (%) », les indicateurs nationaux proposés sont « Pourcentage des terres récupérées par rapport aux terres dégradées, Taux d'occupation du sol selon l'utilisation ». Ceci dénote le fait que les indicateurs /paramètres nationaux fournis n'assurent pas une couverture totale des thématiques définies par les conventions et de ce fait ne permettent pas de dégager les tendances requises pour répondre aux objectifs des conventions. Cet écart s'explique amplement du fait que les indicateurs des conventions sont pour la plupart des indicateurs agrégés (indicateurs d'objectifs, d'impacts) tandis que ceux suivis au niveau national correspondent à des indicateurs de réalisation (produits) ;
- Il existe un besoin réel et pressant d'établir des corrélations entre les deux types d'indicateurs afin de réduire le gap informationnel entre les attentes des conventions et les données fournies dans les cadres nationaux de suivi. Le problème fondamental est comment résoudre la question de la passerelle qui sépare les deux types d'indicateurs. Comment calculer l'indicateur d'objectif (indicateurs agrégés) à partir d'un ensemble de paramètres donnés ? Dispose t-on de l'ensemble des paramètres nécessaire pour ce calcul ? les institutions concernées disposent –elles des méthodes et outils de calcul nécessaires. En règle général ces moyens d'investigation sont hors de portée des structures chargées du suivi des conventions.
- Un autre constat non moins important est que les structures chargées du suivi de ces conventions ne sont pas celles qui produisent les informations. Dans la plupart des cas, l'information disponible ou collectée vise à satisfaire à des besoins spécifiques de programmes, projets et des institutions spécialisées, qui visent des objectifs similaires ou apparentés et qui utilisent des moyens d'investigation sur mesure. De ce fait, la satisfaction effective des besoins en information des conventions nécessiterait la prise en compte de paramètres additionnels qui ne sont souvent pas à la portée des institutions qui assurent la production de l'information.

- La remarque fondamentale, concerne les mécanismes institutionnels pour la prise en compte des indicateurs des conventions dans les cadres nationaux de suivi. Sur ce point l'analyse se porte sur deux niveaux. Existe-il des mécanismes ? Est-ce que ces mécanismes sont opérationnels ? Cet état de fait explique que la grande majorité des indicateurs définis dans les cadres nationaux de suivi des conventions ne font pas l'objet de suivi, faute de capacité propre à renseigner ces derniers. Ainsi, bien que les grilles d'indicateurs soient élaborées et adoptées, l'absence de mécanismes institutionnels formels pour la collecte, le traitement de l'information constitue des contraintes majeures auxquelles font face les structures chargées du suivi des conventions.

III- EVALUATION DU POTENTIEL DE PRODUCTION D'INFORMATION DU DNSE POUR LES AME

Les acteurs qui interviennent dans le domaine de la production de données environnementales au niveau national peuvent être classés en deux principaux groupes :

- ceux qui sont chargés de la surveillance de l'environnement. Ils sont appelés à mettre en œuvre des dispositifs de surveillance environnementale à différentes échelles, notamment national, régional ou local ;
- ceux qui coordonnent ou exécutent des actions de lutte contre la désertification et qui ont en charge d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes d'actions qu'ils conduisent.

3.1- Le Réseau d'observatoires et de suivi environnemental à long terme (ROSELT)

3.1.1- Objectif et rôle de ROSELT Niger

Ce programme s'appuie sur un ensemble de sites d'observation et vise la mise à la disposition des utilisateurs-décideurs, gestionnaires et chercheurs des informations environnementales utiles aux prises de décision sur la gestion des écosystèmes et les agrosystèmes

Les observatoires mis en place par le réseau ROSELT sont destinés à couvrir trois types de fonctions essentielles

- Fonction de recherche fondamentale ; sur le fonctionnement des écosystèmes et des réseaux écologiques, les liens entre biodiversité et climat, les processus de résilience écologique et leurs limites, etc
- Fonctions applicatives ; pour appuyer ou valider certaines certifications (éco certification, écosociocertification..), ou méthodes et stratégies visant à restaurer, protéger et gérer les ressources naturelles
- Fonctions prospectives ; Des modèles peuvent proposer divers scénarii capables d'éclairer les décideurs et le public, pour l'aménagement

Les objectifs poursuivis par ROSELT sont les suivants :

- Améliorer les connaissances sur les mécanismes, les causes, les conséquences, et l'étendue de la désertification ;

- Mettre en œuvre un système de surveillance environnementale à long terme pour l'aide à la décision ;
- Rendre les connaissances utilisables par les gestionnaires et décideurs du développement aux niveaux local, national, sous-régional et régional ;
- Harmoniser les approches scientifiques des choix et méthodes de récolte de l'information du traitement coordonné d'un ensemble cohérent de données, de présentation des produits finalisés,
- Favoriser l'échange d'informations entre les observatoires et les pays ;
- Renforcer les capacités techniques et scientifiques des pays ;
- Intégrer les politiques sur l'environnement et le développement durable au niveau national (PAN, PASR,), sous-régional et régional (PAR)

Le rôle national et régional de ROSELT Niger :

Les pays membres de l'OSS et leurs partenaires ont convenu d'un ensemble minimum d'indicateurs de base communs au DNSE et qui constituent de leur point de vue la base informationnelle minimum indispensable pour rendre compte de l'évolution des ressources naturelles, de la dégradation des terres et de la pertinence des projets environnementaux.

La production et le suivi de ces indicateurs nécessite une harmonisation des outils et méthodes de collecte de données et permettre des comparaisons entre les pays et d'afficher l'information aux échelles sous régionale et régionale africaines.

La matrice minimale d'indicateurs a été retenue par rapport aux objectifs fondamentaux des Conventions environnementales en vue de contribuer à l'élimination de la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles.

Les indicateurs produits par les différents ministères, pris isolément, ne peuvent rendre compte de l'évolution des situations environnementales complexes. Le rôle du DNSE est de faire des analyses croisées de plusieurs indicateurs qui permettent de donner des tendances et de formuler des hypothèses et des recommandations destinées à éclairer les décideurs.

Le kit minimum d'indicateurs communs retenu entretient des relations avec les indicateurs du développement durable. Cette convergence favorise l'harmonisation entre les différents systèmes de production d'indicateurs au niveau national et contribue à enrichir les indicateurs globaux du développement durable.

Outre ce set minimum d'indicateurs chaque pays produira à travers son DNSE des indicateurs spécifiques directement liés à des objectifs nationaux et à des priorités définies par les différents ministères.

3.1.2- Production d'indicateurs par le DNSE

Liste des indicateurs du kit minimum retenu par les pays de l'OSS pour le DNSE

Indicateurs biophysiques

Indicateurs issus de la Carte d'Occupation des Terres et des relevés terrain :

- Physionomie de la végétation
- Diversité des biotopes
- Recouvrement végétal

Indicateurs relatifs à la biodiversité:

- Richesse spécifique : nombre d'espèces à chaque période
- Diversité alpha
- Diversité bêta
- Recouvrement (ligneux, herbacées et global)
- Types biogéographiques
- Types biologiques
- Taux des états de surface du sol
- Phytomasse herbacée
- Densité des ligneux
- Densité de la régénération naturelle par semis

Indicateurs socio-économiques

Indicateurs décrivant la population et ses caractéristiques

- Taux d'accroissement démographique
- Revenu annuel par habitant

Indicateurs décrivant les équipements et les infrastructures

- Equipements d'approvisionnement (eau potable, électricité et gaz)
- Accès aux infrastructures (routes, écoles, centres de soins, équipements électroménagers et agricoles).

Indicateurs décrivant l'organisation sociale et les efforts publics

- Organisation sociale
 - o structures étatiques (institutions) :
 - o communautés rurales :
- Efforts publics
 - o nombre de projets de GRN

Indicateurs décrivant les activités économiques

- population active agricole
- activités principales et secondaires
- rapport entre main d'œuvre familiale et salariée

Indicateurs décrivant l'état de l'usage des ressources naturelles

- charge animale
- prélèvement du bois-énergie
- rapport superficie cultivée sur superficie totale.

Indicateurs décrivant les stratégies d'adaptation

- rapport superficie cultivée en années sèche et pluvieuse
- taux de migration

Liste des indicateurs produits par ROSELT Niger

Dans le cadre de son système de collecte et de capitalisation de l'information environnementale, le ROSELT Niger assure le suivi de sept classes d'indicateurs qui sont les suivants : la population, les infrastructures, les productions agricoles, la pluviométrie, les sols, la faune et la végétation, les usages des ressources naturelles.

Le tableau ci-après présente l'analyse de la prise en compte du kit minimum d'indicateurs du DNSE dans le cadre des actions de suivi environnemental du ROSELT ;

Domaines	INDICATEURS DNSE	INDICATEURS ROSELT	Besions en information des convnetions
Indicateurs biophysiques			
Indicateurs issus de la Carte d'Occupation des Terres et des relevés terrain :			
<i>Physionomie de la végétation</i>	x	x	x
<i>Diversité des biotopes</i>	x	x	x
<i>Recouvrement végétal</i>	x	x	x
Indicateurs relatifs à la biodiversité:			
<i>Richesse spécifique : nombre d'espèces à chaque période</i>	x	x	x
<i>Diversité alpha</i>	x	x	x
<i>Diversité bêta</i>	x	x	x
<i>Recouvrement (ligneux, herbacées et global)</i>	x	x	x
<i>Types biogéographiques</i>	x	x	x
<i>Types biologiques</i>	x	x	x
<i>Taux des états de surface du sol</i>	x	x	x
<i>Phytomasse herbacée</i>	x	x	x
<i>Densité des ligneux</i>	x	x	x
<i>Densité de la régénération naturelle par semis</i>	x	x	x
Indicateurs socio-économiques			
Indicateurs décrivant la population et ses caractéristiques			
<i>Taux d'accroissement démographique</i>	x	x	x
<i>Revenu annuel par habitant</i>	x	x	x
Indicateurs décrivant les équipements et les infrastructures			
<i>Équipements d'approvisionnement (eau potable, électricité et gaz)</i>	x	x	x
<i>Accès aux infrastructures (routes, écoles, centres de soins, équipements électroménagers et agricoles).</i>	x	x	x
Indicateurs décrivant l'organisation sociale et les efforts publics			
<i>Organisation sociale</i>	x	x	x
<i>structures étatiques (institutions) :</i>	x	x	x
<i>communautés rurales :</i>	x	x	x
<i>Efforts publics</i>	x	x	x
<i>nombre de projets de GRN</i>	x	x	x
Indicateurs décrivant les activités économiques			
<i>population active agricole</i>	x	x	x
<i>activités principales et secondaires</i>	x	x	x
<i>rapport entre main d'œuvre familiale et salariée</i>	x	x	x
Indicateurs décrivant l'état de l'usage des ressources naturelles			
<i>charge animale</i>	x	x	x
<i>prélèvement du bois-énergie</i>	x	x	x
<i>rapport superficie cultivée sur superficie totale.</i>	x	x	x
Indicateurs décrivant les stratégies d'adaptation			
<i>rapport superficie cultivée en années sèche et pluvieuse</i>	x	x	x
<i>taux de migration</i>	x	x	x

Commentaires : De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que les données collectées et capitalisées dans le cadre du ROSELT prennent en compte d'une part le Kit minimum d'indicateurs du DNSE , mais également, elles intègrent les besoins en information des AME sans toutefois satisfaire à l'ensemble de ces besoins. Aussi, on peut en conclure que les produits du Réseau d'Observations et de Suivi Environnemental à Long Terme (ROSELT) constituent des piliers importants à prendre en compte dans la mise en œuvre des AME.

3.2- Les informations fournies par les institutions partenaires du DNSE

L'analyse des besoins en information des conventions au point 2.5 de ce document nous a révélé que pour les trois conventions, l'information est incomplète ou insuffisante pour suivre la situation actuelle et l'évolution par rapport à plusieurs objectifs. L'un des objectifs du DNSE est l'amélioration des rapports nationaux à travers un suivi total des indicateurs. Ce objectif pourrait être atteint à travers la mise en place d'un mécanisme appropriés de valorisation des informations des institutions partenaires dans le cadre DNSE qui constituera de ce fait un dispositif de mise en commun, de traitement approprié et d'harmonisation de l'information environnementale..

Informations disponibles auprès des institutions partenaires du DNSE

Structures	Météo et climat	Ressources forestières	Ressources fauniques et halieutiques	Ecosystèmes	Energie	Cheptel	Ressources en eaux	Production agricole	Socio- économie	Système d'info et de diffusion
Ministère Transports DMN.	X									X
ME/LCD DSCF		X								X
(ME/LCD) DFPP		X	X							
(ME/LCD) ROELT	X	X		X					X	
Ministère des Mines et de l'Energie DEC	X			X					X	
Ministère des Mines et de l'Energie Direction des énergies R&D					X					
Ministère des Ressources Animales (MRA) Direction des Statistiques.						X				
Ministère de l'Economie et des Finances									X	

I N S										
Ministère de l'Hydraulique Service des IRH							X			
Ministère de l'Hydraulique SIGNER							X			X
Ministère du Développement Agricole (MDA) Service des Statistiques								X		X
Ministère du Développement Agricole (MDA) INRAN		X	X	X		X		X	X	X
Autres organismes										
ABN				X			X		X	
ACMAD	X									X
Le Centre AGRHYMET	X	X		X			X	X		
Université de Niamey	X	X	X	X	X	X		X	X	
ICRISAT							X	X	X	
OBN										

4.1- justification et approche

L'absence de système d'information ni de base de données propre au niveau des cellules de coordinations de différentes conventions, explique le fait que les rapports ne fassent pas explicitement état de la situation en ce qui concerne l'information et les données et indicateurs. L'acquisition de données se fait par l'entremise des institutions disposant de bases de données. Cependant il n'existe pas de charte ou de mécanismes formels pour un accès permanent des membres de l'organe de coordination à ces informations. Un tel mécanisme pourrait être mis en place à travers les commissions techniques du CNEDD qui ne sont malheureusement pas fonctionnels.

Les Organes de suivi des Conventions établissent des indicateurs pour mesurer et évaluer les progrès accomplis dans leur mise en œuvre ; A cette fin, il se fondent sur les indicateurs qui sont déjà utilisés pour les stratégies nationales ou tout autre service compétent. Certains utilisent les repères et les indicateurs adoptés soit au niveau national soit au niveau local dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et projets intervenant sur le terrain .

L'élaboration des rapports nationaux relatifs aux Conventions est généralement confié à une équipe ou un comité composé de membres de structures dépositaires des informations recherchées.

Insuffisances : il est reconnu dans la plupart des pays africains que les rapports soumis aux instances internationales sont des rapports narratifs ; il ya très peu d'analyse scientifique avec des chiffres, indicateurs analysés, diagrammes, courbes et cartes. Il se pourrait que l'élaboration de ces rapports ne soit pas participative, donc ne prenne pas en compte les informations scientifiques disponibles dans les institutions. Quelques fois se sont des consultants qui rédigent ces rapports à la hâte sans se donner la peine de traiter les données et informations en produits (courbes, cartes histogrammes).

Parmi les insuffisances relevées, les informations produites par le DNSE et ROSELT ne contribuent pas ou contribuent faiblement dans l'élaboration des rapports sur l'état de l'environnement

Le processus d'élaboration des rapports pourrait être rationalisé au niveau national par la définition d'une grille d'indicateurs communs pour toutes les conventions servant à faciliter une évaluation et une meilleure visibilité des synergies dans la mise en œuvre desdites conventions

L'information scientifique sur les questions environnementales est au cœur de la mise en œuvre des Convention et de leur évaluation ; il est donc crucial d'améliorer les modes de restitution des résultats de cette mise en œuvre et de rendre compte de manière efficace aux décideurs. Les ministères techniques, les institutions de recherche et les universités doivent participer par leurs approches scientifiques à l'élaboration des rapports nationaux.

Les systèmes d'élaboration des rapports nationaux exigés par les organes des Conventions sont très sujets à caution et il convient d'augmenter les efforts en terme de circulation de l'information et de renforcement institutionnel et organisationnel pour intensifier le partenariat entre les institutions nationales. Leur implication nécessite une démarche spécifique visant à responsabiliser chacune d'elle et à créer le cadre de participation

Il devient nécessaire de revoir le mécanisme de recherche de l'information du CNEDD et des modes de participation des différentes institutions à l'élaboration des rapports nationaux.

4.2- Les principes de base

Le rôle du DNSE dans la mise en œuvre des AME pour un développement durable repose sur les principes suivants :

- La complémentarité entre les institutions productrices d'information et l'existence d'un système de circulation de l'information ;
- La concertation entre producteurs et utilisateurs de l'information en vue d'analyser les besoins, situer les responsabilités et assurer le suivi ;
- Avoir une vision multisectorielle de l'environnement et de l'utilisation de l'information.

4.3- Mécanisme d'appui à la mise en œuvre des AME en matière d'information

Un mécanisme fonctionnel d'appui en information à la mise en œuvre des AME reposera d'abord sur deux aspects organisationnels :

- La mise en place d'un réseau regroupant le DNSE, les points focaux techniques de chaque Convention, les institutions scientifiques et technique, des représentants des DEP et des organismes susceptibles de jouer un rôle important dans la mise en œuvre des AME ;
- La mise en place d'une unité légère de coordination ayant la capacité d'assurer à la fois la gestion des informations environnementales nécessaires aux AME et le contrôle de l'élaboration des rapports nationaux.

4.3.1- Organisation et fonctionnement d'un réseau

Le réseau sera efficace à gérer les informations techniques, scientifiques et institutionnelles communes à plusieurs institutions lorsqu'il responsabilisera chacune d'elles à fournir l'information et à s'associer dans un système de circulation de l'information. Aussi il mettra ce système en place qui comportera plusieurs portails (institutionnel, sur les outils, les produits...). Le réseau sera responsable de :

- L'identification et la production de l'information destinée à alimenter les différents portails du système de circulation de l'information ;
- La gestion de l'information dans les portails du système et la vérification de la conformité de ces informations avec les besoins des AME en particulier pour l'élaboration des rapports nationaux ;
- Le réseau comportera des groupes spécialisés ; chaque groupe d'experts sera chargé de rechercher les informations de son domaine de compétence et assure l'alimentation et la gestion de son portail thématique. L'on distinguera :

- Un groupe institutionnel qui alimentera le portail institutionnel d'informations portant sur les partenaires nationaux et de coopération et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des Convention et sur les processus de production des informations
- Des groupes scientifiques et techniques chargés de la recherche des informations et du suivi de la production des indicateurs par les institutions et service nationaux. Chaque groupe s'intéressera à un ou deux domaines de compétence technique et sectoriel (Agriculture, élevage, hydraulique.....)

Chaque groupe est chargé de faire l'inventaire des producteurs de données et informations de son domaine de compétence, d'évaluer le potentiel d'information disponible et de sélectionner les plus pertinentes afin de proposer la production d'information complémentaires

4.3.2- Une unité de coordination des rapports nationaux

La conformité de la production des informations pour la mise en œuvre des AME étant garantie par le réseau, l'unité de coordination des rapports nationaux se doit de jouer les rôles suivants :

- Contrôler la qualité et la pertinence des informations inventoriées et rassemblées par le réseau pour l'élaboration des rapports nationaux
- Apporter des éclairages aux groupes thématiques afin de les orienter vers les besoins de la mise en œuvre des AME
- Identifier et assurer le bon fonctionnement des groupes chargés de l'élaboration des rapports nationaux

L'unité de coordination aura le rôle de superviser l'ensemble de la chaîne de production et d'utilisation des informations environnementales. Elle veillera à la fourniture des informations par les institutions nationales et à leur participation aux activités du réseau et des groupes thématiques. Ce rôle peut être confié à un sous groupe émanant des commissions techniques

V- CONCLUSION

Le Niger dispose de documents stratégiques pertinents en matière de prise en compte des questions environnementales dans les plans de développement économique et social. La difficulté existe au niveau de la mise en œuvre du fait de l'absence de mécanisme de valorisation des informations nécessaire à ce sujet.

Les différents services techniques et institutions nationales produisent une masse importante d'informations dont les insuffisances dans la gestion constituent un véritable frein à leur valorisation dans la mise en œuvre des AME.

L'absence d'organisation des informations dans des bases de données, d'un système de circulation de l'information et d'une étude de cohérence avec les besoins des décideurs constituent les principaux handicaps de leur valorisation par les AME.

Le DNSE vient à point nommé pour proposer des informations utiles aux décideurs pour la mise en œuvre des AME. Cependant le DNSE ne suffira pas à répondre à ce besoin sans associer les services techniques dont le cloisonnement institutionnel limite la valorisation de leurs informations.

Le DNSE doit jouer un rôle de plateforme qui sera complété par les autres structures. L'efficacité de ce rôle dépendra de la capacité nationale de gestion des Conventions à mettre en cohérence les informations des structures nationales autour du DNSE en vue de leur contribution aux indicateurs de mise en œuvre et d'évaluation des AME.

Pour ce faire, la coordination des AME aura besoin d'un réseau de producteurs et d'utilisateurs de l'information environnementale pour évaluer ces informations pour voir de quelle manière elles répondront aux besoins des AME, en particulier à l'élaboration des rapports nationaux et à la prise en compte de l'environnement dans les plans nationaux de développement économique et social.

Outre les aspects institutionnels et organisationnel d'un réseau autour du DNSE et permettant de répondre aux besoins des AME, il est important de penser au renforcement des capacités des institutions et des structures nationales à mettre en place en leur sein des bases de données servant à capitaliser l'information, des outils de production ainsi que des systèmes de circulation de l'information.

ANNEXES

ANNEXE I : Indicateurs produits par ROSELT Niger

POPULATION			
Données	Pas de temps	Indicateurs / modes de calcul / outil de représentation	Descripteurs
Villages Hameau	Etat de référence (tous les 5 ans)	Nombre de villages, hameaux et campements	Base de données, carte administrative
Population résidente	Annuel	Taux d'accroissement annuel démographique	Base de données, carte administrative
Population agricole	Annuel	Taux d'activité agricole (au sens large)	Base de données, carte administrative
Population totale Surface de l'observatoire en ha	Annuel	Densité de population ou nb d'habitants au km²	Base de données, carte administrative
Population scolarisée	Annuel	Taux de scolarisation	Base de données, carte administrative
Population en activité	Annuel	Taux d'activité global (en %)	Base de données, carte administrative
Revenu monétaire déclaré Production agricole Cheptel Prix associés	Annuel	Revenu par ménage revenu déclaré (monétaire)	Base de données, carte administrative
Nb Ménage équipés	Annuel	Taux d'équipement des ménages (en %) :	

INFRASTRUCTURES			
Données	Pas de temps	Indicateurs / modes de calcul / outil de représentation	Descripteurs
Points d'eau permanents	5 ans	Densité des points d'eau permanents sur l'observatoire	

Tracteurs Charrues attelée	5 ans	Equipement agricole :	
marchés	5 ans	Nb de marchés hebdomadaires /observatoire et localisation	Base de données, carte administrative
Collèges Ecoles primaires	5 ans	Nombre de Collèges /observatoires, nb d'écoles primaires/observatoire	Tableau de données, carte
Postes de santé	5 ans	Nb de postes de santé (dispensaire) par observatoire	Tableau de données, carte
Parc vaccination	5 ans	Nb Parcs de vaccination par observatoire	Tableau de données, carte
forages	5 ans	Nb Forages par observatoires	Tableau de données, carte
Km de routes sur l'observatoire	5 ans	Réseau de communication	kilométrage, carte

PRODUCTION AGRICOLE			
Données	Pas de temps	Indicateurs	Descripteurs
Activité principale Activité secondaire	Annuel	Distribution des activités principales et secondaires	
Surface agricole par exploitation et Population totale de l'échantillon	Annuel	Surface agricole moyenne par habitant :	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire (diachronique) ou histogramme
Consommation en céréales et production en céréales	Annuel	Taux d'autoconsommation des produits d'exploitation : Ou Taux de satisfaction des besoins de l'unité d'exploitation	Tableau de données : histogramme

Nombre de personnes de la famille travaillant dans l'exploitation l'exploitation	Annuel	Rapport entre UTH main d'oeuvre familiale et UTH extérieure	
Nombre de cheptel	Annuel	Taille du cheptel (en milliers)	•
Donnée dérivée Nombre de cheptel Nombre de ménages	Annuel	Cheptel moyen / ménage : Cheptel total / nb de ménages	Tableau de données et courbe en évolution , histogramme
Cheptel par exploitation	Annuel	Nb moyen de cheptel par exploitation enquêtée	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire
Cheptel, type de cheptel	Annuel	Composition spécifique des troupeaux des exploitations : Nb de têtes adultes par espèces	Tableau de données par exploitation, par villages, par observatoire
Nb de cheptel sur parcours cheptel total	Annuel	Taux d'extensivité de l'élevage (%)	
	Annuel	Taux de complémentation (%)	
Surfaces nouvellement mises en culture	Annuel	Surfaces nouvellement mises en culture en ha	
Surface agricole en ha	Annuel	Taux de surface agricole total	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire

USAGES DES RESSOURCES NATURELLES			
Données	Pas de temps	Indicateurs / modes de calcul / outil de représentation	Descripteurs
Nb de cheptel en UBT	Annuel	Charge animale (nombre, durée et espace)	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire , histogramme

Prélèvement en bois-énergie par ménage	Annuel et saisonnier	Prélèvement total en bois-énergie en kg / MS	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire , histogramme
Cheptel	Annuel	Taux de croissance du cheptel :	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire , histogramme
Usage médicinal et aromatique des plantes	Annuel	Usage médicinal et aromatique des plantes (en% des enquêtés)	
Approvisionnement en bois-énergie de		Commerce du bois sur l'observatoire pour une destination extérieure (ville)	
Prélèvement en kg par MS du cheptel Productivité en MS sur l'observatoire	Annuel et saisonnier	Taux de Prélèvement/ressources fourragères (%)	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire , histogramme
Nb de membres en émigration permanente / ménage	Annuel	Taux de migrants sur l'observatoire	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire , histogramme
Nb de membres en émigration permanente / ménages	Annuel	Nb moyen de membre en émigration permanente / ménages	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire , histogramme
Nb de membres en émigration saisonnière/ménages	Annuel	Nb moyen de membre en émigration saisonnière/ménages	Tableau de données et courbe en évolution sur l'observatoire , histogramme
Nb Ménages recevant des transferts	Annuel	Pourcentage des ménages recevant des transferts de migrants	
Superficies cultivées lors des cinq dernières années	Sur des périodes de 10 ans	Superficie moyenne cultivée en année pluvieuse Superficie moyenne cultivée en année sèche	Tableau de données et histogrammes

pluvieuses			
Activité agricole (sens large)	annuel	Pourcentage de ménages combinant des activités agricole et non agricole dans l'échantillon	
Nb de communes rurales	Etat de référence tous les cinq ans	Niveau de décentralisation, autorités territoriales Cartes des différents territoires et maillages administratifs	
Nb de projets concernant le développement rural, et la GRN	Annuel	Nb Projet de développement et montant	
PLUVIOMETRIE			
Données	Pas de temps	Indicateurs / modes de calcul	Analyse / intérêt /outil de représentation
Relevé quotidien du nombre de jours pluvieux dans tous les villages	Quotidien	Nb de jours pluvieux par mois / saison des pluies	
Relevé quotidien avec ou sans pluies	Quotidien	Périodes de 7 jours et plus en continu sans épisode de pluies et date de ces périodes au sein de la saison pluvieuse	
Précipitations annuelles Précipitations annuelles moyenne sur 30 ans	Annuel	Ecart moyen normalisé (EM)	
Relevé de la date d'amorce de la saison des pluies	Annuel	Date d'amorce ou d'installation de la saison des pluies	
Date d'amorce de la saison des pluies	Annuel	Durée de la saison des pluies Temps écoulé entre la date d'amorce de la saison des pluies	

Date de la dernière pluie de la saison		et la date de fin de la saison des pluies	
Relevé des précipitations journalières	Quotidien à mensuel	Précipitations mensuelles moyennes	
Relevé des précipitations journalières	Quotidien à mensuel	Volume des précipitations annuelles	
Relevé des précipitations journalières	Quotidien à tous les 10 jours	Répartition des pluies par décade : somme des précipitations journalières par dizaine de jours (trois décades mensuelles) ;	Tableau des valeurs quantitatives Représentation graphique diagramme bâton
Relevé quotidien le soir	quotidien	Précipitations diurnes annuelles	
Relevé quotidien le matin	quotidien	Précipitations nocturnes annuelles	
		Indice de saison des pluies	
Précipitations hors normes	Hors saison des pluies	Evènements pluviométriques hors saison des pluies :	
Domaines	Pas de temps	Interprétation et intérêt	Descripteurs
Sol	5ans	L'occupation/utilisation des sols	La carte d'occupation des sols
	2 ans	L'érosion des sols	Carte
		La Fertilité des sols	Cartes
		L'Indice de disponibilité de la ressource en eau ou quantité de ressource en eau mobilisée	Cartes

Eau		• Le potentiel hydraulique global • Quantité d'eau mobilisée	
		L'indice d'exploitation des ressources en eau exploitables	
		L'Indice de couverture des besoins en eau par secteur	
		Le Taux de couverture en infrastructure hydraulique pour l'alimentation en eau potable	Base de données, carte
		Le % de la population ayant accès à l'eau potable	
		L'Indice de la qualité chimique de l'eau	

Domaines	Pas de temps	Interprétation et intérêt	Descripteurs
Flore et végétation		•	
	2 ans	Levé de la COT	Carte
	4ans	Composition floristique	
	4ans	Recouvrement	
	2 ans	Etats de surface	
	2 ans	Densité	
	2 ans	Diamètre moyen	
	2 ans	Hauteur	
	2 ans	Liste floristique	
	4ans	Liste des biotopes	

	4ans	Diversité gamma des biotopes/paysages	
	2ans	Couvert végétation	
	2ans	Valeur pastorale	
	2ans	Richesse spécifique	
	2ans	Diversité alpha	
	2ans	Diversité bêta	
	4ans	Production totale	

Structures	Rôles	Données	
Cabinet du Premier Ministre Le Conseil National de l'Environnement pour le Développement Durable	• Organe de coordination des AME		
Ministère des Transports La Direction de la Météorologie Nationale (DMN).	• Collecte les données météorologiques • Elabore les informations de prévision météorologique • Diffuse les informations de prévision météorologique	Données climatiques Bulletins météorologiques	Base de données, fichiers numériques tabulaires et/ou cartographiques
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD) La Division de la Statistique et de la Cartographie Forestière (DSCF)	• Mise sur pied du Système d'Information Environnemental National; • Etablissement, la sauvegarde et gestion des cartes forestières • Réalisation des travaux d'inventaire des ressources forestières	Données sur le potentiel et la dynamique des ressources ligneuses (cartes d'occupation des terres, carte des ressources forestières).	Base de données, fichiers numériques tabulaires et/ou cartographiques

ANNEXE 2 : Informations fournies par les partenaires du DNSE

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD) La Direction de la Faune de la Pêche et de la Pisciculture (DFPP)	• Collecte les données sur les ressources fauniques et halieutiques. et les prises de pêche. • .	Données sur le potentiel et la dynamique des Ressources fauniques et halieutiques	Rapports et documents divers
--	---	---	------------------------------

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD) Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique Long Terme (ROSELT)	Suivi des paramètres environnementaux dans une perspective globale avec des objectifs de surveillance	- o Données sur l'occupation des terres - o Paramètres météorologiques et climatologiques - o Paramètres édaphiques et des ressources en sol - o Données sur la végétation - o Données sur la faune - o Données sur la diversité biologique - o Données sur mes ressources en eau - o Données socio-économique et des usages, - o Données sur le foncier	Base de données, fichiers numériques tabulaires et/ou cartographiques Rapports et documents divers
Ministère des Mines et de l'Energie Direction des Mines ,Division des Etablissements Classés (DEC)	Suivi environnemental des impacts des établissements classés : (Industries minières, Agro-industrie; ateliers)	• Données sur les impacts des établissements classés de classe 1. • Données sur les établissements de moyens et moindres impacts,	
Ministère des Mines et de l'Energie Direction des énergies renouvelables et des énergies domestiques	Collecte des données relatives aux différentes sources d'énergie fossiles et renouvelables: produits pétroliers, bois énergie, énergies éolienne et solaire,	• Données l'évolution des stocks mais aussi les cours aux niveaux national et international.	
Ministère des Ressources Animales (MRA) Direction des Statistiques.	Production des données statistiques relatives au cheptel	• Données sur les prix , les effectifs d'abattage • Données sur cheptel • Données relatives aux productions des pâturages, disponibilités en eau pour le bétail (mares, puits et forages pastoraux....), les bilans de	

		capacités de charge, Données sur les épizooties et les infrastructures (couloirs de passage, parcs de vaccination...).	
Ministère de l'Economie et des Finances Institut National de Statistique	Production de données socioéconomiques, démographiques et macroéconomiques.	Données sur le recensement général de la population et de l'habitat, Données sur le budget et la consommation des ménages, les grands agrégats macro économiques, la santé, A travers son programme minimum statistique (PROMISTAT) , l'INS se propose en relation avec les Ministères en charge de l'environnement d'assurer l'analyse et la diffusion des données et indicateurs relatifs (taux de couverture des besoins en eau potable, mise à jour des bases de données, production de données sur la campagne de reboisement, collecte et mise à jour des données relatives aux déchets, au bois d'énergie, au bois de service ou d'œuvre, à l'élaboration d'indicateurs	
Ministère de l'Hydraulique Service des Inventaires des Ressources Hydrauliques (IRH)	Collecter, analyser, traiter, diffuser, stocker les informations hydrauliques et socio-économiques afférentes	Données sur les infrastructures hydrauliques	Base de données
Ministère de l'Hydraulique Le Système d'Information	Analyse spatiale des données sur l'offre et la demande en eau ainsi	Données sur les besoins et disponibilités des ressources en	SIG Les logiciels les plus utilisés sont: ATLAS

Géographique du Niger (SIGNER)	qu'une intégration des aspects socio-économiques et environnementaux en vue de dégager les problématiques de mise en valeur des ressources en eau à différentes échelles territoriales.	eau.	GIS, ArcView, MarpInfo, ArcGis et ERDAS Imagerie.
Ministère du Développement Agricole (MDA) Service des Statistiques Agricoles	- Collecte et archivage des données relatives aux productions agricoles - Evaluation annuelle de la production agricole aux différentes échelles Territoriales - Etablissement de bilans globaux à l'échelle du pays	Données sur les productions agricoles	
Ministère du Développement Agricole (MDA) Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN)	Actions de recherche dans les domaines de l'agriculture, l'écologie forestière, le pastoralisme, la socio économie rurale.	Données de recherche	Rapports périodiques diffusés à destination des utilisateurs vulgarisateurs mais aussi de la communauté scientifique,
Autres organismes			
Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN)	• Collecte de données hydrologiques • collecte des données et informations sur les actions de développement et l'état de l'environnement dans le cadre des travaux de l'observatoire ABN	Données hydrologiques Données sur les ressources naturelles	
Centre africain des applications de la météorologie pour un développement durable(ACMAD)	Production des données et informations météorologiques et climatiques pour	Données et informations (générales) internationales dans le domaine de la météorologie et	Base de données climatiques Diffusion des bulletins climatiques mensuels et décennaires

	la surveillance climatique et environnementale	la climatologie.	
Le Centre Régional Agrhymet (Agro-Hydro-Météorologique)	-Suivi agrométéorologique et hydrologique au niveau régional; -Statistiques agricoles et de suivi des cultures; -Banques de données régionales; -Gestion et de diffusion de l'information sur le suivi des ressources naturelles au Sahel; -Documentation sur l'agrométéorologie, la protection des végétaux, -Suivi de l'environnement, la désertification, gestion des ressources naturelles, etc...;	Données scientifiques et techniques sur l'environnement et les ressources naturelles	données cartographiques analogiques et numériques (thématiques). Ces données sont conservées dans une base de données et sous format papier.
Université AM de Niamey			
ICRISAT			
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD) La Direction de la Faune de la Pêche et de la Pisciculture (DFPP)	• Collecte les données sur les ressources fauniques et halieutiques. et les prises de pêche. • .	Données sur le potentiel et la dynamique des Ressources fauniques et halieutiques	Rapports et documents divers
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD) Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique Long Terme (ROSELT)	Suivi des paramètres environnementaux dans une perspective globale avec des objectifs de surveillance	- o Données sur l'occupation des terres - o Paramètres météorologiques et climatologiques - o Paramètres édaphiques et des ressources en sol - o Données sur la végétation - o Données sur la faune - o Données sur la diversité biologique	Base de données, fichiers numériques tabulaires et/ou cartographiques Rapports et documents divers

		- o Données sur mes ressources en eau - o Données socio-économique et des usages, - o Données sur le foncier	
Ministère des Mines et de l'Energie Direction des Mines ,Division des Etablissements Classés (DEC)	Suivi environnemental des impacts des établissements classés : (Industries minières, Agro-industrie; ateliers)	• Données sur les impacts des établissements classés de classe 1. • Données sur les établissements de moyens et moindres impacts,	
Ministère des Mines et de l'Energie Direction des énergies renouvelables et des énergies domestiques	Collecte des données relatives aux différentes sources d'énergie fossiles et renouvelables: produits pétroliers, bois énergie, énergies éolienne et solaire,	• Données l'évolution des stocks mais aussi les cours aux niveaux national et international.	
Ministère des Ressources Animales (MRA) Direction des Statistiques.	Production des données statistiques relatives au cheptel	• Données sur les prix , les effectifs d'abattage • Données sur cheptel • Données relatives aux productions des pâturages, disponibilités en eau pour le bétail (mares, puits et forages pastoraux....), les bilans de capacités de charge, • Données sur les épizooties et les infrastructures (couloirs de passage, parcs de vaccination...).	
Ministère de l'Economie et des Finances Institut National de Statistique	Production de données socioéconomiques, démographiques et macroéconomiques.	Données sur le recensement général de la population et de l'habitat, Données sur le budget et la consommation des ménages,	

		les grands agrégats macro économiques, la santé, A travers son programme minimum statistique (PROMISTAT) , l'INS se propose en relation avec les Ministères en charge de l'environnement d'assurer l'analyse et la diffusion des données et indicateurs relatifs (taux de couverture des besoins en eau potable, mise à jour des bases de données, production de données sur la campagne de reboisement, collecte et mise à jour des données relatives aux déchets, au bois d'énergie, au bois de service ou d'œuvre, à l'élaboration d'indicateurs	
Ministère de l'Hydraulique Service des Inventaires des Ressources Hydrauliques (IRH)	Collecter, analyser, traiter, diffuser, stocker les informations hydrauliques et socio-économiques afférentes	Données sur les infrastructures hydrauliques	Base de données
Ministère de l'Hydraulique Le Système d'Information Géographique du Niger (SIGNER)	Analyse spatiale des données sur l'offre et la demande en eau ainsi qu'une intégration des aspects socio-économiques et environnementaux en vue de dégager les problématiques de mise en valeur des ressources en eau à différentes échelles territoriales.	Données sur les besoins et disponibilités des ressources en eau.	SIG Les logiciels les plus utilisés sont: ATLAS GIS, ArcView, MarpInfo, ArcGis et ERDAS Imagerie.
Ministère du Développement Agricole (MDA) Service des Statistiques Agricoles	- Collecte et archivage des données relatives aux productions agricoles	Données sur les productions agricoles	

	- Evaluation annuelle de la production agricole aux différentes échelles Territoriales - Etablissement de bilans globaux à l'échelle du pays		
Ministère du Développement Agricole (MDA) Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN)	Actions de recherche dans les domaines de l'agriculture, l'écologie forestière, le pastoralisme, la socio économie rurale.	Données de recherche	Rapports périodiques diffusés à destination des utilisateurs vulgarisateurs mais aussi de la communauté scientifique,
Autres organismes			
Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN)	• Collecte de données hydrologiques • collecte des données et informations sur les actions de développement et l'état de l'environnement dans le cadre des travaux de l'observatoire ABN	Données hydrologiques Données sur les ressources naturelles	
Centre africain des applications de la météorologie pour un développement durable(ACMAD)	Production des données et informations météorologiques et climatiques pour la surveillance climatique et environnementale	Données et informations (générales) internationales dans le domaine de la météorologie et la climatologie.	Base de données climatiques Diffusion des bulletins climatiques mensuels et décennaires
Le Centre Régional Agrhymet (Agro-Hydro-Météorologique)	-Suivi agrométéorologique et hydrologique au niveau régional; -Statistiques agricoles et de suivi des cultures; -Banques de données régionales; -Gestion et de diffusion de l'information sur le suivi des ressources naturelles au Sahel;	Données scientifiques et techniques sur l'environnement et les ressources naturelles	données cartographiques analogiques et numériques (thématiques). Ces données sont conservées dans une base de données et sous format papier.

	-Documentation sur l'agrométéorologie, la protection des végétaux, -Suivi de l'environnement, la désertification, gestion des ressources naturelles, etc...;		
Université AM de Niamey			
ICRISAT			
	Indicateurs suivi	Nature et paramètres	Produits
	• l'état des ressources en eau ,qualité, quantité, répartition spatiale des ressources en eau; • l'offre et la demande en eau • Indicateurs socio-économiques et environnementaux liés à mise en valeur des ressources en eau.	✓ Les données piézométriques : et mesures de paramètres physico-chimiques. ✓ Les données hydrologiques : suivi de mare (hauteur limnimétrique, débit) Les données hydrométriques. ✓ Les données météorologiques : ✓ Les données complémentaires nécessaires à l'estimation des besoins en eau - Démographie : - Agriculture : superficies irriguées, - Elevage : cheptel, couloirs de passage, - Education : répartition des établissements scolaires, - Santé : répartition des centres de santé, - Environnement : aires protégées, zones vulnérables.	Cartes des potentialités en pâturages, Cartes de l'érosion, Cartes des systèmes aquifères, Cartes des points d'eau modernes, Carte de la pauvreté

Division des Statistiques et de la Cartographie Forestière			- La cartographie des ressources forestières du Niger - Bilan diagnostique de l'état des ressources naturelles sur toute la bande sud du 16 parallèle - Cartes sur l'occupation de sol - Base des données sur l'occupation des sols des forêts classées du Niger
OBN	Indicateurs relatifs aux données hydrologiques, environnementales, socioéconomiques		- Situation de référence de l'environnement et des réalisations dans le bassin ; - des outils de suivi évaluation de l'environnement et des interventions (base de données, SIG, tableaux de bord,...) - des rapports périodiques sur l'état de l'environnement - un site Web pour l'animation (liaison, information, échanges, ,...) - des publications périodiques sous forme de bulletins d'information ou de notes techniques sur phénomènes observés dans le bassin.

BIBLIOGRAPHIE

- APE-Niger : DOSE Alerte Précoce environnementale, PPT 20p
- Cabinet du Premier Ministre, Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, Secrétariat Exécutif, *Bilan diagnostic de la problématique environnementale et identification de programmes prioritaires pour un développement durable au Niger*, 7 p.
- Cabinet Premier Ministre / UNCCD, *Le SE de la LCD au Niger*, sd, p_Fiche SSE_ Niger Fr.pdf, 1 p.
- HCEFLCD, Analyse des acquis des programmes en matière de suivi environnemental pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet DOSE au Maroc, 85 p
- MEAT-Tunisie Mise en place d'un système de suivi -évaluation du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification en Tunisie
- Min. Agri/UNCCD, *Le système de SE de la LCD du Maroc*, , sd, p_FicheExpert MarocFr.pdf, -Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Comité national du code rural, *Principes d'orientation du code rural*, Ordonnance n 93-015 du 2 mars 1993, 28 p.
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement et de la lutte contre la désertification, Plan national de Lutte contre la Désertification, Analyse sectorielle, vol. 2, Secteur Forêt/ Environnement, 128 p.
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, Comité ad hoc pour l'actualisation du Plan national de lutte contre la désertification, *Plan national de Lutte contre la Désertification*, document de synthèse, 44 p.
- OCDE/GD(93)179, Paris, 1993, *note relative aux indicateurs environnementaux*.
- OSS 2004. *Point 5.1, Stratégie 2010 de l'OSS*, stratégie2010_prelim.doc, 20 p.
- OSS, 2003. *Programme ROSELT/OSS - Stratégie 2010, Cadre Logique*, cadre logique_ROSELT_2010.doc, 3 p.
- OSS, 2003. *Strategies ROSELT/OSS Horizon 2010*, strategie_ROSELT_OSS_Horizon2010.doc, 15 p.
- OSS, 2004. *ROSELT/OSS : un dispositif commun de surveillance de la désertification en Afrique circum-saharienne, acquis et regard rétrospectif*, bilan_ROSELT10_1203.doc, 54 p.
- OSS, Observatoire National pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles en Tunisie, PPT, 41 p
- OSS, sd, *Schéma du dispositif national de SE du PAN/LCD Tunisie, projet SMAP*, q_annexe17.pdf, 1 p.
- OSS/CILSS, 2001. *Indicateurs d'impact et de mise en oeuvre des PA de la LCD*, Suivi-evaluation_CCD0094.pdf, 33 p.
- République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, Secrétariat Exécutif, Rapport de Synthèse des rencontres d'information et de sensibilisation sur le processus d'élaboration du PNEDD, le CNEDD et les structures régionales du CNEDD, 16 p.
- République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, Secrétariat Exécutif, Bilan diagnostic de la problématique
-

environnementale et identification de programmes prioritaires pour un développement durable au Niger, 161 p.

République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, Secrétariat Exécutif, étude sur la contribution des collectivités territoriales et des organisations non gouvernementales au financement des activités environnementales au Niger, 81 p.

République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, Secrétariat Exécutif, Etude sur la capacité nationale de mobilisation des ressources financières pour le Fonds National de l'Environnement (FNE), 1990 - 1995, rapport provisoire, 75 p.

République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), Evaluation de l'impact des techniques, outils, instruments et méthodes utilisés dans les activités d'information et de sensibilisation des populations dans le domaine de l'environnement au Niger, 69 p.

République du Niger, Ministère de l'hydraulique et de l'Environnement, Document de travail, Bilan diagnostic et perspectives sur les politiques et stratégies environnementales, 57 p.

République du Niger, Plan national de Lutte contre la Désertification, texte intégral, version provisoire, 154 p.

République du Niger, Sous-comité du Développement rural, Principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger, Ordonnance no 92-030 du 8 juillet 1992, Niamey, 62 p.

ROSELT/OSS 2002. *Recherche d'indicateurs de désertification*, doc_tech_6.pdf, 48 p.

ROSELT/OSS 2003. *Fascicule n°4 du guide méthodologique ROSELT/OSS*, fascicule4_guidemethodo.pdf, 77 p.

ROSELT/OSS 2003. *SIEL ROSELT/OSS*, doc_tech_3.pdf, 19 p.

ROSELT/OSS,1995.*Conception, organisation et mise en œuvre de ROSELT*, ROSELT95.pdf, 145 p.

ROSELT-Niger Dispositif national de surveillance environnementale, 27 p

SE/CNEDD, Composante N°3 finale suivi évaluation environnemental, 28 p

UNCCD, sd. *Projet de gestion négociée des ressources naturelle... dans la bande transfrontalière Niger-Tchad*, document de projet UNCCD, Tchad-Niger Pilot Project.doc, 18 p.

UNCCD/CST, 2001. *Note sur les repères et indicateurs*, cst7fre.pdf, 24 p.